

DÉCISION DU MAIRE



OBJET : Marché 25FR11 – Acquisitions de 5 véhicules électriques neufs

Le Maire de TARNOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande publique et ses articles L.2123-1 et R.2123-1 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 avril 2024 précisant les délégations de compétence accordées à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du CGCT ;

Considérant les résultats de la consultation 25FR11 relative à l'acquisition de 5 véhicules utilitaires électriques neufs pour les services de la Ville en remplacement des véhicules en fin de location,

DÉCIDE

Article 1^{er} : de signer le marché pour la fourniture de 5 véhicules décrits au contrat avec le titulaire suivant :

BASKOTO
59, allées Marines – 64100 BAYONNE
SIRET 795 046 549 00015

➤ Pour un montant de 124 360,47€HT soit 150 882,00€TTC

Article 2 : Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Un exemplaire de la présente décision sera adressé à :

- Monsieur le Sous Préfet
- Monsieur le Directeur Général des Services.

Publié sur le site de la Ville le 18/06/2025

Fait à Tarnos le 13/06/2025

Le Maire de Tarnos
Marc MABILLET

